

Mode d'emploi pour les préinscriptions aux programmes 2022

- | | |
|--|---------------|
| 1 - Connexion à Acorda | page 1 |
| 2 - Cessation d'exploitation | page 1 |
| 3 - Inscription PER – BIO | page 2 |
| 4 - Inscription EXTENSO | page 2 |
| 5 - Inscription SST et/ou SRPA et SRPA + | page 3 |
| 6 - Inscription à la contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) en 2022 | page 3 |
| 7 - Inscription des aliments appauvris et alimentation biphasé pour les porcs | page 4 |
| 8 - Inscription aux mesures de réductions phytosanitaires | page 4 |
| 9 - Inscription aux programmes particuliers | page 4 |
| 10 - Finalisation et impression des formules | page 5 |

1 - Connexion à Acorda

1

www.agate.ch

Utilisation du login et mot de passe d'Agate

Connexion



- > Acorda
- > Banque de données sur le trafic des animaux BDTA

Accès à Acorda

Maintenances prévues :
- aucune

Exercice 2021

Pour accéder aux données du canton de J. cliquer ICI

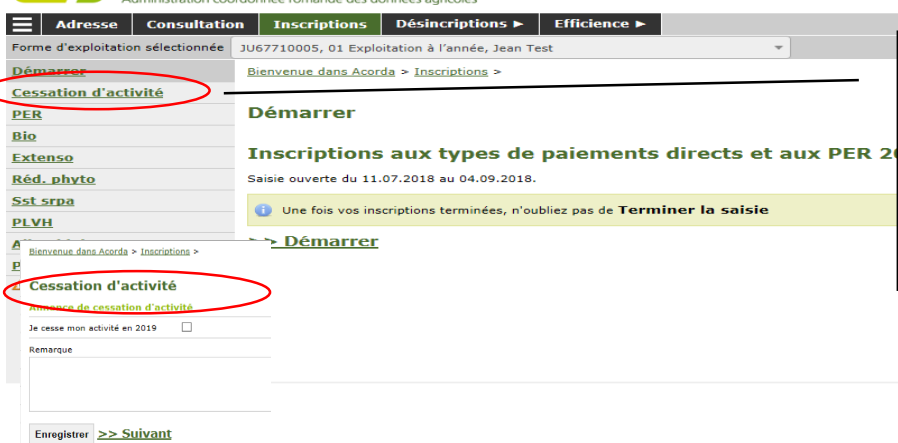
2

Inscriptions 2021-2022 aux types de paiements directs et aux PER CLIQUER ICI	Désinscriptions Extensio Réd. phyto PLVH Alim. appauvris Alim. biphase porcs CLIQUER ICI	Efficience des ressources - Semis CLIQUER ICI	Efficience des ressources - Epanchages CLIQUER ICI	Efficience des ressources - Réd. phytos CLIQUER ICI
---	--	--	---	--

Ecran d'annonce

2 - Cessation d'exploitation

3



Si l'exploitation est reprise par une autre personne en 2022 merci d'indiquer le nom et l'adresse du nouvel exploitant dans la zone remarque

3 - Inscription PER – BIO

4

Inscription en 2021

Inscription en 2022 éventuellement à modifier

Bienvenue dans Accord > Inscriptions >

PER

Bio

Extensio

Réd. phyto

Sst srpa

PLVH

Alim. appauvris

Alim. biphasé porcs

Autres programmes

Terminer la saisie

Production végétale

Catégorie -	Etat 2021	Inscr. 2022	Surf. recens. 2021	Org. contrôle 2021	Org. contrôle 2022
Grandes cultures (y.c. endives), surfaces herbagères	Non	<input type="checkbox"/>	5671		-?-
Culture maraîchère	Non	<input type="checkbox"/>	96		-?-
Plantes aromatiques	Non	<input type="checkbox"/>	0		-?-
Cultures fruitières (sans arbres fruites haute-tige)	Non	<input type="checkbox"/>	0		-?-
Petits fruits (y.c. fraises)	Non	<input type="checkbox"/>	0		-?-
Viticulture	Non	<input type="checkbox"/>	0		-?-
			5767		

Après chaque modification => cliquer sur enregistrer

4bis

Bio

Etat 2021

Catégorie: Culture biologique sur l'ensemble de l'exploitation

Org. contrôle: Bio inspecta

Inscrit:

Inscr. 2022

Catégorie: Culture biologique sur l'ensemble de l'exploitation

Org. contrôle: Bio inspecta

Inscrit:

Enregistrer Suivant >

Inscription de nouvelles productions BIO

Indiquer l'organisation de contrôle

4 - Inscription EXTENSO

5

Inscription en 2021

Inscription en 2022 éventuellement à modifier

Cessation d'activité

PER

Bio

Extensio

Réd. phyto

Sst srpa

PLVH

Alim. appauvris

Alim. biphasé porcs

Autres programmes

Terminer la saisie

Extensio

Inscriptions

Catégorie	Etat 2021	Inscr. 2022
Blé panifiable (S12, S13)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
Blé fourrager (S07) "uniquement selon la liste officielle de Swiss Granum"	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
Seigle (S14)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
Millet (S42)	Non	<input type="checkbox"/>
Epeautre (S16)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
Avoine (S04)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
Orge (S01, S02)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
Triticale (S05)	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
Amidonnier, engrain (S11)	Non	<input type="checkbox"/>
Mélange de céréales (S05, S15)	Non	<input type="checkbox"/>
Colza (S26, S27, S90, S91)	Non	<input type="checkbox"/>
Tournesol (S31, S92)	Non	<input type="checkbox"/>
Pois Protéagineux (S37)	Non	<input type="checkbox"/>
Féverole (S36)	Non	<input type="checkbox"/>
Mélange de féverole, de pois protéagineux et de lupin (min 30% légumineuses) (S69)	Non	<input type="checkbox"/>
Lupin (S38)	Non	<input type="checkbox"/>

Enregistrer Suivant >

5 - Inscription SST et/ou SRPA et SRPA +

6

Seules les catégories annoncées en 2021 sont présentes

Sst srpa

Nouvelle catégorie

Catégorie	Ugblq dét.	SST		SRPA		Suppl. pâturage	
		Etat 2021	Inscr. 2022	Etat 2021	Inscr. 2022	Etat 2021	Inscr. 2022
1001 Vaches laitières (= vaches traites)	17.8497	Non	<input type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>		
1002 Autre vaches	8.6585	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>		
1003 Bovin femelles, > 365 jours, avant le premier vêlage	2.3306	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>		
1004 Bovin femelles, > 160 jours à 365 jours	1.9629	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
1005 Bovin femelles, jusqu'à 160 jours	0.7715			Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
1006 Bovin mâles, > 730 jours	1.0607	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
1007 Bovin mâles, > 365 jours à 730 jours	1.0066	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
1008 Bovin mâles, > 160 jours à 365 jours	2.4002	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>
1009 Bovin mâles, jusqu'à 160 jours	0.9043			Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>

Pour annoncer une nouvelle catégorie de bétail en 2022 presser sur le +

Créer inscription Sst srpa

Catégorie

Catégorie

Sst

Inscr. 2022

Choisir ensuite SST ou SRPA ou les deux programmes

Srpa

Inscr. 2022

Enregistrer

6 - Inscription à la contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) en 2022

7

Inscription pour 2022.

Une éventuelle désinscription pour 2021 doit se faire dans la rubrique « Désinscription »

- Cessation d'activité
- PER
- Bio
- Extensio
- Réd. phyto
- Sst srpa
- PLVH**
- Alim. appauvris
- Alim. biphase porcs
- Autres programmes

PLVH

Inscription

Etat 2021

Inscr. 2022

Enregistrer

Suivant >

Désinscriptions
 Extensio
 Réd. phyto
 PLVH
 Alim. appauvris
 Alim. biphase porcs
 CLIQUER ICI

7 - Inscription des aliments appauvris et alimentation biphase pour les porcs

8

Cessation d'activité

- PER
- Bio
- Extenso
- Réd. phyto
- Sst srpa
- PLVH
- Alim. appauvris**
- Alim. biphase porcs
- Autres programmes
- ⚠ Terminer la saisie

- Extenso
- Réd. phyto
- Sst srpa
- PLVH
- Alim. appauvris
- Alim. biphase porcs**
- Autres programmes

Créer inscription alim. appauvris

Catégorie

Catégorie: -?-

Inscription

Inscr. 2022

-?-

-?-

Jeunes poules, bilan import/export

Lapins, bilan import/export

Poules pondeuses, correction linéaire

Poulets de chair, bilan import/export

Porcs à l'engrais, bilan import/export

Porcs à l'engrais, correction linéaire

Truies d'élevage, bilan import/export

Truies d'élevage, correction linéaire

Dindes, bilan import/export

Inscription

Etat 2021

Inscr. 2022

9

8 - Inscription aux mesures de réductions phytosanitaires

Au 31 août, il est seulement possible de s'inscrire au(x) programme(s). Les parcelles concernées seront inscrites lors du recensement. Choisir le programme

Réd. phyto

Ordonnance: Contributions à l'efficacité des ressources

Catégorie	Etat 2021	Inscription 2022
Arboriculture		
Betteraves sucrières		
Terres ouvertes sans betteraves sucr.		
Viticulture		

20

1 - 4 sur 1

10

9 - Inscription aux programmes particuliers (pollinisateurs)

Autres programmes

Inscriptions

Catégorie	Etat 2021	Inscr. 2022
Agriculture & pollinisateurs	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>

Prière de se référer aux conditions de participations qui figurent sur le site de la Fondation rurale interjurassienne (FRI) www.frij.ch

9 - Finalisation et impression des formules

Menu: Adresse, Consultation, **Inscriptions**, Désinscriptions

Forme d'exploitation sélectionnée: 01 Exploitation à l'année, Jean Test

Démarrer [Bienvenue dans Acorda > Inscriptions >](#)

PER

Bio

Extenso

Sst srpa

Programmes particuliers

Terminer la saisie

Forme d'exploitation JU67010018 [Télécharger le formulaire inscriptions \(PROVISOIRE\)](#)

J'accepte les [conditions générales](#)

Terminer la saisie

Télécharger et imprimer le document pour vérifier

11

12

Terminer la saisie

Forme d'exploitation JU67010003 [Télécharger le formulaire inscriptions \(PROVISOIRE\)](#)

J'accepte les [conditions générales](#)

Terminer la saisie

13 Après la validation plus aucune modification n'est possible

Validation

La validation est définitive, vous ne pourrez plus modifier votre saisie une fois validée. Êtes-vous sûr(e)?

14

Formulaire définitifs

[Télécharger le formulaire inscriptions](#)

15

IMPRIMER ET SIGNER le document et l'envoyer jusqu'au **1^{er} septembre 2021** au **SERVICE DE L'ECONOMIE RURALE** CASE POSTALE 131 2852 COURTETELLE

Retrait d'une inscription liée à un programme
Nous vous rappelons que si vous ne pouvez ou ne voulez plus respecter certaines conditions et charges imposées par l'un ou l'autre des programmes pour lequel vous vous êtes inscrits, vous devez impérativement retirer votre demande dans les plus brefs délais auprès du service de l'agriculture et en avisant l'organisme de contrôle concerné. Pour les éthoprogrammes SST et SRPA, les désinscriptions doivent être effectuées avant la visite de contrôle.

Engagement
L'exploitant s'engage à :
I. s'informer afin de respecter les règles en vigueur et, en particulier, les règles PER-Romandie élaborées par le Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH) ;
II. respecter les conditions et charges relatives aux programmes pour lesquels il s'est annoncé ;
III. respecter les conditions générales du présent formulaire ;
IV. accepter les contrôles sur son exploitation. A cet effet, il remplira et présentera à l'organisation chargée du contrôle tous les documents nécessaires à la vérification des données concernant son exploitation.

Confirmation de l'exactitude des données par l'exploitant. Par votre signature, vous habilitiez l'autorité compétente à se procurer les informations nécessaires à la mise en oeuvre des mesures

Lu et approuvé le 01/07/2016 (signature)